

LE CONTEXTE

L'isolement est une méthode disciplinaire courante utilisée autant à la maison qu'à l'école. On y a recours tout particulièrement lorsque les enfants ne se comportent pas convenablement au sein d'un groupe, par exemple, lorsqu'ils dérangent les autres, leur font mal ou sont même dangereux. On exige alors d'eux un temps de réflexion à l'écart des autres, soit sur une chaise, soit dans un coin. À la maison, le lieu de l'isolement est souvent la chambre à coucher tandis qu'à l'école, c'est un coin dans la classe ou un local surveillé.

Pour que cette mesure disciplinaire soit efficace, il faut l'appliquer de façon constante de manière à ce que les enfants puissent la prévoir en tant que conséquence logique. Suite à un écart de conduite, l'enfant a besoin non seulement de connaître ce qui risque de lui arriver, mais aussi de savoir qu'on ne le traitera pas d'une certaine façon une journée et d'une autre le lendemain. Notre démarche doit être logique et bien structurée.

L'isolement doit être une conséquence logique

L'isolement offre un temps de réflexion et ne doit pas être utilisé dans tous les cas. Par exemple, un enfant qui fait un dégât ne mérite pas d'être mis à l'écart. Ici, la conséquence logique consiste à redresser la situation. L'enfant qui brise une fenêtre doit en payer le coût ou contribuer à la réparer. Bref, l'isolement doit d'abord être la conséquence logique d'un comportement inacceptable et cette mesure doit être appliquée avec discernement.

En outre, pour qu'il donne de bons résultats, l'isolement ne doit pas se fonder sur le désir de punir, la rancune ou encore, la frustration qu'éprouve l'adulte. En fait, il faut que l'enfant profite bien du temps de réflexion qui lui est accordé et que notre action vise avant tout son bien-être. C'est

précisément parce qu'on les aime qu'on leur donne des limites face à leur comportement.

Appliquons avec constance une structure précise

DEUX MODÈLES SELON L'ÂGE

L'isolement pour un enfant de quatre et cinq ans

Situation : Vous observez qu'un enfant de quatre ans ne cesse d'enlever les jouets aux autres enfants.

- 1) Vous ne dites rien et vous vous dirigez vers l'enfant.
- 2) Vous le prenez par la main et l'amenez s'asseoir sur une chaise.
- 3) Vous le regardez dans les yeux et vous lui dites simplement : « On n'enlève pas les jouets des autres. »
- 4) N'émettez rien de plus et surtout, ne donnez pas d'explication.
- 5) Réglez la minuterie à trois minutes et dites-lui alors : « Quand tu entendas la sonnerie, tu pourras retourner jouer. »
- 6) Quand la sonnerie retentit, demandez-lui s'il est prêt à retourner, là encore, sans lui fournir d'explication. S'il répond dans l'affirmative, la suite va de soi. S'il répond non, dites-lui de rejoindre ses amis quand il se sentira prêt.
- 7) Plus tard, ne discutez de rien et ne lui rappelez rien, à l'exception de la phrase du départ : « On n'enlève pas les jouets des autres. » Si l'enfant s'est bien comporté, on peut le lui souligner mais sans lui adresser d'éloge, en lui disant simplement : « Tu as bien fait ça. »

Face aux enfants de cet âge, nous, les adultes, avons tendance à commettre la même erreur, c'est-à-dire tenter de faire raisonner les enfants et en plus, nous moralisons beaucoup trop. La démarche proposée repose d'abord sur l'action de l'adulte, très peu sur ce qu'il dit. Ainsi, si nous sommes occupés, il ne faut pas hésiter à interrompre notre activité, à nous lever et à agir immédiatement plutôt que de crier nos

directives ou nos attentes à distance. Notons que ce n'est pas le temps non plus de « minoucher » ou de câliner les enfants car il faut qu'ils puissent distinguer clairement entre les moments d'affection et ceux réservés à la discipline.

L'isolement pour un enfant de sept à dix ans

Situation : Malgré les directives données, vous observez qu'un enfant plonge dans une piscine à partir d'un lieu dangereux.

- 1) Vous ne dites rien et vous vous approchez de l'enfant.
- 2) Amicalement, vous lui demandez de vous suivre.
- 3) Vous lui indiquez de s'asseoir et vous lui demandez : « Dis-moi pourquoi je t'ai interpellé? »
(Il est étonnant de constater à quel point les enfants savent souvent trop bien ce qu'ils n'auraient pas dû faire. Il est donc inutile de moraliser ou d'argumenter.)
- 4) Poursuivez ainsi : « Je veux que tu t'assoies ici et que tu penses à trois situations dangereuses qui pourraient survenir quand on plonge à partir de cet endroit. Je reviendrai te voir dans _____ minutes. » Respectons cette limite de temps.
- 5) Au retour, demandez-lui quels sont les dangers qu'il perçoit.
- 6) Mentionnez d'autres dangers, s'il en omet.
- 7) Demandez-lui s'il est prêt à retourner jouer de façon responsable. Si c'est le cas, la suite va de soi. Si ce n'est pas le cas, dites-lui de rejoindre ses amis quand il se sentira prêt.

Dès l'âge de sept ans, les enfants peuvent distinguer plus facilement entre le bien et le mal. Si l'enfant se comporte mal, il convient alors de l'isoler en exigeant de lui une réflexion précise, soit dans ce cas-ci, réfléchir à ses motivations et aux conséquences néfastes de son mauvais comportement sur les autres et sur lui-même.

À la maison, il faut aussi inviter l'enfant à réfléchir avant de l'envoyer dans sa chambre. Assurons-nous qu'il réfléchira véritablement à ce qu'il a fait (peut-être même en lui demandant de mettre ses réflexions par écrit), et qu'il ne s'amusera pas avec son Nintendo ou ne téléphonera pas à ses amis. L'isolement n'est pas une période de divertissement.

Après la période d'isolement, prenons le temps de clore l'incident brièvement. Ici, l'adulte demandera à l'enfant d'énoncer les dangers qu'il perçoit. Au besoin, il n'a qu'à compléter avec lui la liste des dangers, plutôt que de le sermonner. Notons que la valeur de cet exercice tient au fait que c'est l'enfant qui agit plutôt que nous. Par la suite, ne revenons plus sur la situation, à moins, bien sûr, qu'elle se répète.

Visons un minimum de temps

Comme adulte, on se demande souvent combien de temps il faut allouer à l'isolement. Or, la période d'isolement doit être déterminée en fonction de l'âge, de la maturité et de la capacité de concentration de l'enfant. En règle générale, trois à cinq minutes suffisent pour les enfants de quatre et cinq ans et quinze à trente minutes pour un jeune entre dix et douze ans.

Cependant, il ne faudrait pas manipuler la durée de l'isolement pour en faire une mesure punitive. La durée doit être juste suffisante pour permettre la réflexion. Il faut donc viser un minimum de temps. C'est l'expérience qui nous permettra de juger des mesures appropriées et efficaces pour notre enfant. Certains enfants sont très sensibles et n'ont besoin que de peu de temps pour se rendre compte de leur erreur tandis que d'autres ont d'abord besoin de temps pour se calmer. Sachons toutefois qu'un isolement excessif peut non seulement nuire à l'estime de soi de l'enfant, mais lorsque cela se répète trop souvent, risque d'engendrer du ressentiment, de la colère et de l'agressivité. On n'a qu'à penser aux enfants qu'on enferme régulièrement dans

leur chambre pour toute la soirée. Il s'agit là d'une mesure punitive qui a un effet dévastateur sur le moral. Ce n'est ni une conséquence logique ni une réflexion constructive.

N'abusons pas de cette stratégie

Rappelons-nous qu'une mesure disciplinaire à laquelle on a recours trop souvent perd de son efficacité. L'adulte a tendance à devenir plus strict, voire punitif. Il devient facile de perdre de vue les objectifs de l'isolement. Quand un enfant est puni trop souvent de cette façon, il faut s'interroger. Employons-nous trop souvent la même approche disciplinaire? Notre enfant en retire-t-il des bienfaits ou l'isolement n'est-il qu'une source de frustration? Sommes-nous au bout de nos moyens et devrions-nous consulter un professionnel? Il ne sert à rien d'avoir recours à un moyen qui ne fonctionne pas. Il vaut mieux modifier notre approche jusqu'à ce que nous obtenions des résultats satisfaisants.

À BIEN Y PENSER!

- * Lorsque nous isolons nos enfants, s'agit-il d'une conséquence logique découlant d'un comportement inapproprié?
- * Appliquons-nous de façon constante une démarche simple et précise?
- * Connaissons-nous le minimum de temps requis pour que l'isolement profite à notre enfant?

DROIT DE REPRODUCTION

La permission de reproduire intégralement ce dépliant est accordée à:

**Conseil scolaire de
district catholique du Centre-Sud**

Projet du comité de
participation de parents
Tél : (416) 397-6564

Internet : www.csdccs.edu.on.ca

Expiration: Janvier 2013

Pour tout commentaire, communiquez avec la direction d'école responsable de la distribution du dépliant.

Pour toute suggestion, communiquez avec l'éditeur par téléphone au 613-761-2392,

© Tous droits réservés. Le Petit Conseiller - 1999-2008
Droit de reproduction interdit par quelque procédé que ce soit sans une autorisation écrite de l'éditeur. une autorisation écrite de l'éditeur.

LE PETIT CONSEILLER

Comment utiliser
l'isolement à des
fins positives?



N° 34